

N°102

Décembre 2019



Caen Handi info

Caen Handi Info**Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3

VIE PROFESSIONNELLE

p.3

ALLOCATIONS

p.3

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

p.4

VIE SOCIALE

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► **Expérimentation. Les quatre premières EATT habilitées**

(ASH, 13/12/2019, p 13) - Réf: III- 2.2.1.3

Un arrêté du ministère du travail en date du 20 novembre 2019 a listé 4 organismes habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) : deux se trouvent en Ile de France (Handea et Fastroad IDF), une en Nouvelle-Aquitaine (SAS STAS) et la dernière dans le Grand Est (Argonne Production).

Les EATT ont pour mission de mettre à disposition des employeurs exclusivement des travailleurs handicapés dans le cadre de contrats de travail temporaire (contrat de mission ou CDI intérimaire).

Ces EATT sont créées à titre expérimental dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec pour objectif de réduire le taux de chômage des personnes en situation de handicap.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039424711

► **Langue des signes. Un resto pour l'apprendre en mangeant ?**

(ASH, 20/12/2019, p 34-38) - Réf: III- 2.1.0

Depuis mars 2019, le restaurant "Chut" situé à Bordeaux emploie deux personnes sourdes et propose de faire découvrir aux clients entendants quelques rudiments de la langue des signes française (LSF).

Par exemple, les sets de table indiquent de manière très graphique les 51 signes qui pourront servir à communiquer avec les serveurs.

ALLOCATIONS

► **AAH. Suppression du complément de ressources**

(ASH, 6/12/2019, p 12) - Réf: IV- 2.6

Le complément de ressources de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est supprimé à partir du 1^{er} décembre 2019. Les personnes qui en bénéficiaient pourront le toucher pendant dix années encore si elles continuent à remplir les conditions d'éligibilité.

La majoration pour la vie autonome (MVA) d'un montant de 104,77 euros subsiste.

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<https://caen.fr/sites/default/files/2020-01/LES%20PRESTATIONS%20AUX%20PERSONNES%20HANDICAPEES.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

► **Enfants hospitalisés. Prise en charge des frais de transport**

(ASH, 20/12/2019, p 25) – Décret n°2019-1322 du 9 décembre 2019, Journal officiel du 11 décembre 2019 - Réf: V-1.3.1.3.2

Un récent décret modifie les règles de prise en charge par l'assurance maladie des frais de transport en y ajoutant les retours à domicile dans le cadre de permissions de sortie pour les enfants hospitalisés.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039472657

VIE SOCIALE

HEBERGEMENT

► **Expérimentation du forfait santé dans les ESMS**

(ASH, 6/12/2019, p 12) - Réf: VI- 1.2.0

Suite à une mission confiée par Agnès Buzyn et Sophie Cluzel, Philippe Denormandie, à travers un rapport remis début décembre, propose l'expérimentation en 2020 d'un "forfait santé" dans le budget des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

La proposition consiste à recentrer les ESMS sur leurs missions propres et à ne financer sur leur dotation que ces missions propres. Ce qui relève de la maladie, quelle qu'elle soit, (soins « médicaux » et actes de prévention) devrait être pris en charge par l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) de ville ou l'ONDAM sanitaire. En revanche, ce qui relève des autres catégories (nursing, coordination de la prévention et des soins, accompagnement de la déficience et à l'autonomie) devrait être pris en charge sur le budget des ESMS (ONDAM médico-social), dans le cadre d'un « forfait santé ».

https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/panier_de_soins_des_esms-denormandie_ph_07102019.pdf

► **Pair-aidance. Un guide pour les ESMS du secteur handicap**

(ASH,13/12/2019, p 13) - Réf: VI- 1.2.0

La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap) a publié un guide sur la pair-aidance (accompagnement et formation par les pairs en situation de handicap) destiné aux structures de santé, du secteur social et médico-social qui souhaitent lancer une réflexion sur l'intégration de l'accompagnement par les pairs dans leur projet de service en donnant une place aux savoirs expérientiels.

https://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2019-12/guide_pair-aidance.pdf

ACCESSIBILITE

► **Modification et suivi d'un AD'AP**

(ASH,27/12/2019, p 13) – Décret n°2019-1376 du 16 décembre 2019 - Réf: VI- 2.2

Les propriétaires ou exploitants d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'une installation ouverte au public (IOP) qui ne répondait pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité doivent mettre en œuvre un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Un récent décret précise les conditions dans lesquelles un agenda d'accessibilité programmée approuvé et en cours de mise en œuvre peut être modifié, pour prendre en compte l'entrée d'un ou de plusieurs ERP ou IOP dans le patrimoine ou en modifier la durée, dans la limite de la durée maximale des agendas.

Le décret élargit par ailleurs les cas dans lesquels le renouvellement d'une dérogation aux règles d'accessibilité accordée par le préfet doit être demandé à l'ensemble des demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux modifiant l'aménagement ou les équipements objet de cette dérogation.

Il comporte enfin diverses mesures d'actualisation et d'adaptation des dispositions relatives à l'application des règles relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et IOP.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039631177

LOISIRS ET CULTURE

La bibliothèque Alexis de Tocqueville propose des contes et lectures accessibles **en langue des signes française**, pour les enfants de plus de 4 ans :

- le **samedi 18 janvier à 16h** (durée : 45 min) (la Bulle) : Presqu'île était une fois...Nuit de la lecture

<https://fr.calameo.com/read/0053176800268956fff3e>

Le musée des Beaux-Arts de Caen propose le samedi **18 janvier 2020 à 11h15** une visite descriptive du tableau de Théodule Ribot, "L'Huître et les plaideurs". La visite s'appuiera sur un support thermogonflé. Cette visite adaptée au public déficient visuel est également ouverte au public voyant. Réservations auprès du service des publics : 02 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi) ou mba-reservation@caen.fr
 Tarif: 4 euros par personne + accès au musée (sauf visiteurs en situation de handicap munis de la carte d'invalidité, et leur accompagnateur).

La Comédie de Caen propose le **vendredi 31 janvier à 20h** une **audiodescription en direct de la pièce de théâtre " Le Royaume des Animaux "** de Roland Schimmelpfennig avec une mise en scène d'Élise Vigier et de Marcial Di Fonzo Bo, **au théâtre d'Hérouville-Saint-Clair**.
 La représentation audio décrite est précédée à **18h30** d'une présentation du spectacle (histoire, personnages et décor) et d'une découverte tactile du décor.
 Retrait des casques audio 30 min avant le début du spectacle.
 Écriture et voix de l'audio-description (en direct) : Élisabeth Martin-Chabot.
Contact : Comédie de Caen, Agathe Caron. Tél : 02 31 46 27 26 ou 06 10 81 25 70.
 Email : agathe.caron@comediecaen.fr
<http://www.comediedecaen.com/programmation/le-royaume-des-animaux>

Pour sa sixième édition, **les associations CAP'Sport et Advocacy Normandie** organisent le dispositif «Sportez-vous Bien » en proposant des demi-journées autour des activités physiques et sportives adaptées. La première date aura lieu le **vendredi 14 février 2020 au gymnase Humbert à Hérouville Saint-Clair**.
 13h : accueil café.
 13h30- 16h : activités sportives et culturelles accessibles à tous.
 16h-17h : goûter.
Contact : CAP'Sport : Clémence Le Roux, coordinatrice / Pôle sport adapté : Tél: 06 35 34 43 57.
 Email : cleroux@capsport-epi.fr
www.advocacy-normandie.fr

SENSIBILISATION AU HANDICAP

► Les lycéens sensibilisés au handicap

Ouest-France, 5 décembre 2019 - Réf: VI- 3.4.4

Pour la troisième année consécutive, le lycée Laplace a organisé, début décembre; une journée de sensibilisation au handicap de tous les élèves de 1ères professionnelles. Cette journée intitulée "Laplace au handicap" s'est articulée autour d'ateliers de mises en situation le matin et d'échanges avec plusieurs associations partenaires représentant les différents types de handicap l'après-midi.

L'organisme de formation Coccinelle Bleue, spécialisé en communication accessible, propose les **9, 10 et 11 mars 2020** la formation "**Rendre son information accessible avec le FALC (Facile à lire et à comprendre)**" à Caen (lieu à définir).
 Objectif : comment transcrire ou créer des documents adaptés pour les publics avec difficultés de communication.
Contact : Fabienne Maunier Catelain. Tél : 06 86 45 18 86. Email : coccinellebleue.access@gmail.com
www.coccinellebleue.com

► **Les gendarmes sensibilisés au handicap mental**

(ASH, 20/12/2019, p 19) - Réf: VI- 3.4.4

L'ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapés mentales) Charente a mis en place un atelier de sensibilisation au handicap à l'attention des gendarmes de ce département. L'objectif est d'éviter les difficultés et les quiproquos lorsque des personnes en situation de handicap mental sont auditionnées comme témoins, victimes ou auteurs d'infractions.

Une sensibilisation des policiers et des magistrats charentais est également en projet.

POLITIQUE DU HANDICAP

► **Comité interministériel du handicap. Des "ambitions prioritaires" pour 2020**

(ASH, 6/12/2019, p 12) - Réf: I- 3.1

Le comité interministériel du handicap (CIH) s'est tenu début décembre avec pour thèmes principaux la simplification, le logement, la mobilité, les aides techniques et l'accès aux soins.

Le Gouvernement souhaite mettre en œuvre en 2020 22 nouvelles mesures destinées à faciliter le quotidien des personnes handicapées.

<https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-le-3-decembre-2019>

A CONSULTER A LA MISSION VILLE HANDICAP

Etre Handicap Information (n°159- Hiver 2019/2020)

Dossier : Réforme emploi et handicap : Tout ce qui change en 2020

Faire Face (n°764- Novembre/Décembre 2019)

Dossier : L'AAH sous toutes ses faces

Renseignements HANDICAP

La Mission ville handicap vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Handicap](#), des listes d'associations et de services, des informations sur l'accessibilité, ...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56 ou 02 31 15 59 75

Permanence :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN Mission ville handicap

9, rue de l'Engannerie - CAEN
missionvillehandicap@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières (lignes T1, T2 et T3)
Bus : arrêts Saint-Jean Église ou Bernières